



D. R.

Annnonce explicite de l'Évangile dans les établissements catholiques d'enseignement

*Texte adopté par le Cnec le 3 juillet 2009
et promulgué par la Commission permanente
le 24 août 2009*

PRÉAMBULE

Le présent texte veut être l'occasion pour l'enseignement catholique de se redire comment l'annonce explicite de l'Évangile s'inscrit dans son projet. L'école catholique est d'abord une école¹ et c'est bien un projet éducatif qui structure l'action d'un établissement catholique d'enseignement. La démarche d'assises aide à redécouvrir la vision chrétienne sur l'anthropologie et à mettre en œuvre, dans les établissements, des relations éducatives et sociales inspirées de l'Évangile. Le présent texte n'a pas pour objet de revenir à ces dimensions, mais son propos n'a de sens que référé à cette recherche constante.

La formation intégrale de la personne implique de s'attacher à la dimension spirituelle de la personne, et à la quête de sens à laquelle aspirent les enfants, les jeunes et les adultes des communautés éducatives. Ces aspirations s'expriment aujourd'hui dans une grande diversité d'appartenances et de références. Cette diversité est une richesse que l'enseignement catholique accueille positivement. Dans cette recherche de sens, l'Église a des propositions à faire, par le témoignage de chrétiens rassemblés désireux de dire leur joie de croire, dans la relation vivante qui les unit au Christ. C'est là la dynamique de l'annonce, toujours respectueuse des libertés.

C'est à cette dynamique que nous invitent la pastorale de la proposition² et la responsabilité spécifique rappelée par les Évêques à l'enseignement catholique de s'engager dans une première annonce³.

Les appels de ce texte s'adressent à tous les niveaux d'enseignement. Les modalités de mise en œuvre sont bien évidemment à construire en fonction des situations et des contextes diversifiés.

Le présent texte qui redit la mission partagée sera suivi de la publication d'outils d'animation pour en permettre l'appropriation auprès des divers partenaires des établissements.

1. Congrégation pour l'éducation catholique, 1977 : « Pour comprendre l'École catholique dans sa mission spécifique, il convient de prendre comme point de départ une réflexion générale sur l'institution scolaire et de rappeler qu'elle ne peut être école catholique si elle n'est d'abord école et ne présente pas les éléments déterminants d'une école. »

2. Voir *Lettre aux catholiques de France*.

3. Voir *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*.

PROMOTION DE LA PERSONNE, CULTURE ET ANNONCE DE L'ÉVANGILE

« La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique⁴. »

La personne humaine n'advient à sa pleine dimension que par la culture⁵. C'est pourquoi l'engagement de l'Église pour l'éducation ne s'est jamais démenti. La culture connaît aujourd'hui des mutations considérables, qui amènent l'Église à repenser la pastorale de la culture, fondée sur « une réflexion philosophique qui s'attache à organiser et structurer l'ensemble des savoirs et affirme, ce faisant, la capacité de vérité de la raison et sa fonction régulatrice dans la culture⁶ ». L'enseignement catholique est un des lieux privilégiés pour le déploiement d'une pastorale de la culture. Les champs de la culture sont vastes :

« Au sens large, le mot "culture" désigne tout ce par quoi l'homme affine et développe les multiples capacités de son esprit et de son corps ; s'efforce de soumettre l'univers par la connaissance et le travail ; humanise la vie sociale, aussi bien la vie familiale que l'ensemble de la vie civile, grâce au progrès des mœurs et des institutions ; traduit, communique et conserve enfin dans ses œuvres, au cours des temps, les grandes expériences spirituelles et les aspirations majeures de l'homme, afin qu'elles servent au progrès d'un grand nombre, et même de tout le genre humain⁷. »

Former à la culture sert la recherche de vérité à laquelle tout homme aspire. L'annonce de l'Évangile ne se surajoute pas à cette recherche mais en fait partie intégrante : « L'universalité de Dieu et l'universalité de la raison ouverte à Lui constituaient pour eux [les moines des Bernardins] la motivation et, à la fois, le devoir de l'annonce. Pour eux la foi ne dépendait pas des habitudes culturelles, qui sont diverses selon les peuples, mais relevait du domaine de la vérité qui concerne, de manière égale, tous les hommes⁸. » L'annonce du Christ révèle l'homme à lui-même⁹.

L'annonce de l'Évangile passe par l'homme, et dans une école, par le service de l'homme qu'est la tâche éducative¹⁰. C'est ainsi que le projet d'établissement éclairé par l'Évangile et l'enseignement de l'Église se déploie donc pleinement dans toutes les activités des établissements catholiques d'enseignement.

Ceux-ci offrent de nombreuses propositions pour servir l'annonce de l'Évangile. Les autorités de tutelle y entretiennent l'engagement des communautés éducatives.

Depuis quelques décennies, le contexte social, éducatif et scolaire s'est profondément transformé. Ces fortes mutations appellent à ouvrir des chemins nouveaux. Le présent texte d'orientation invite à la relecture de ce qui se vit déjà dans les établissements et à une réflexion collective pour renouveler, autant que nécessaire, les propositions. « Personne

*non plus ne met du vin nouveau dans des outres vieilles [...] Mais du vin nouveau dans des outres neuves*¹¹. »

Ce texte d'orientation donne des repères et des critères de discernement :

– pour mieux situer la spécificité de l'annonce explicite dans un établissement catholique d'enseignement, au sein même de l'œuvre éducative, de l'action d'enseignement et de la transmission de la culture ;

– pour mieux mobiliser l'ensemble des acteurs des communautés éducatives pour l'annonce et la réception de la Bonne Nouvelle, dans le respect de la liberté de chacun.

Le dynamisme du projet de l'établissement trouve sa source dans l'Évangile. La responsabilité pastorale du chef d'établissement d'un établissement catholique d'enseignement ne se limite pas à proposer des temps spécifiques pour l'annonce de l'Évangile, pour l'éveil de la foi ou pour la catéchèse. Elle concerne donc tous les champs de son activité professionnelle¹².

Ce texte d'orientation veut aider chaque établissement, sous l'autorité du chef d'établissement, à mettre en œuvre ce que rappelle le Statut de l'enseignement catholique :

« *Un établissement catholique traduit dans son enseignement comme dans sa vie, le souci de proposer et de favoriser une formation catéchétique, une culture chrétienne, une morale en référence aux valeurs évangéliques, une éducation à la prière et aux sacrements*¹³. »

L'annonce explicite de l'Évangile veut annoncer Jésus ressuscité et inviter à le rencontrer dans sa personne vivante, Lui, le fondement de notre espérance. Cette annonce se vit dans l'Église, corps du Christ.

Cette rencontre du Christ est appel au bonheur, celui auquel ouvrent les Béatitudes. C'est là l'annonce de la Bonne Nouvelle.

4. Jean-Paul II, Discours au 1^{er} Congrès de l'École catholique en Italie, *L'Osservatore Romano*, 24 novembre 1991.

5. *Gaudium et Spes*, § 53,1 : « *C'est le propre de la personne humaine de n'accéder vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture, c'est-à-dire en cultivant les biens et les valeurs de la nature.* »

6. *Pour une pastorale de la culture*, 1999.

7. *Gaudium et Spes*, § 53,2.

8. Benoît XVI, Discours au Collège des Bernardins, Paris, 12 septembre 2008.

9. *Gaudium et Spes*, § 22,1 : « *En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe Incarné. [...] le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation.* »

10. Jean Paul II, *Redemptor hominis* : « [...] *cet homme est la première route que l'Église doit parcourir en accomplissant sa mission : il est la première route et la route fondamentale de l'Église, route tracée par le Christ lui-même, route qui, de façon immuable, passe par le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption.* »

11. Évangile selon saint Marc 2,22.

12. Statut du chef d'établissement du premier degré de l'enseignement catholique, 1.3. : « *Étant donné la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission, le chef d'établissement se doit de promouvoir dans tous les domaines de la vie scolaire un climat inspiré de l'Évangile [...].* »

13. Statut de l'enseignement catholique, Préambule, 6.

I. NATURE ET SPÉCIFICITÉ DE L'ANNONCE DE L'ÉVANGILE

L'annonce explicite de l'Évangile requiert de s'exprimer sur un terrain déjà préparé par la recherche d'un climat évangélique. L'annonce se fait à travers les deux voies que sont le témoignage explicite des croyants de la communauté éducative et le dialogue critique avec la culture que doit permettre la culture chrétienne.

A. Un terreau indispensable à l'annonce : l'établissement catholique d'enseignement, lieu de vie et projet référés à l'Évangile

1. Évolution des établissements catholiques d'enseignement

1.1. L'ouverture à tous

Un établissement catholique d'enseignement « *est ouvert à tous les élèves par choix pastoral et de plus, pour les établissements sous contrat, par obligation légale*¹⁴ ». La loi de 1959 en effet oblige à l'accueil de tous¹⁵. La loi rejoint ici un effort qu'a toujours fait l'école catholique pour accueillir le plus largement possible. L'Église et l'enseignement catholique ne vivent pas cette obligation comme une contrainte, mais comme une chance. Ainsi l'école catholique a toujours été un lieu où l'Église peut s'ouvrir à la diversité des enfants, des jeunes et des familles d'aujourd'hui et ainsi rencontrer le monde contemporain dans ses réussites, ses questionnements et ses difficultés¹⁶.

L'annonce de l'Évangile dans un établissement catholique

d'enseignement se déploie en s'adressant à des personnes situées, en prenant en compte tout ce qui se vit concrètement : « *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent*¹⁷ [...] »

L'ouverture à tous des établissements catholiques d'enseignement concerne d'abord l'accueil des enfants, des jeunes et de leurs familles. La recherche de la mixité sociale doit être une priorité pour des éducateurs qui travaillent au nom de l'Évangile, comme la démarche d'assises nous y invite, en s'engageant pour une « *école sans classes* » et une « *école sans murs* »¹⁸. Mais l'évolution du recrutement des enseignants et des autres personnels amène aussi à accueillir des adultes aux cheminements différents. Cette diversité assumée doit être prise en compte par nos dispositifs de recrutement et de formation initiale et continue pour que chacun puisse connaître la nature et l'ambition des projets éducatifs des établissements, et justement situer la contribution qu'il y apportera. Le mode d'animation de la communauté éducative doit aussi prendre en compte cette diversité pour que chacun des adultes travaillant dans l'établissement puisse être sollicité pour contribuer à la tâche commune, dans le respect de sa liberté de conscience.

1.2. Une société multiculturelle et pluri-religieuse, un contexte très diversifié pour nos établissements

L'augmentation des échanges de toute nature, et le développement des migrations de population déstabilisent les références communément admises. La sécularisation fait que

beaucoup de nos contemporains vivent en dehors de toute appartenance religieuse. Les établissements catholiques d'enseignement accueillent des enfants et des jeunes d'origine, de culture et de religion différentes. Les établissements doivent, dans leur projet, accueillir l'interculturalité. Ce contexte renouvelé est à prendre en compte dans l'annonce explicite de l'Évangile.

Le christianisme, en effet, accueille positivement les rencontres et le brassage qui ouvrent à l'universel. Le christianisme a toujours été attentif à l'universalité de la raison humaine, capable de connaître le vrai. L'Église, dès son origine, a été désireuse de la rencontre de cultures diverses à qui proposer la Bonne Nouvelle :

« Là, il n'est plus question de Grec ou de Juif, de circoncision ou d'incirconcision, de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ qui est tout et en tout¹⁹. »

La proximité, dans une même société, de diverses traditions religieuses ne doit donc pas conduire à un « repli identitaire », mais plutôt inviter au dialogue, dans la mouvance du Concile Vatican II. Il s'agit bien d'ouvrir ce dialogue respectueux, qui n'empêche pas l'affirmation sereine de son identité et l'annonce de l'Évangile, d'autant que le christianisme a toujours été attentif à l'universalité de la raison humaine, capable de connaître le vrai²⁰.

2. La référence du projet éducatif à l'Évangile

L'annonce explicite de l'Évangile est pertinente quand elle rejoint un terrain favorable à la réception de l'annonce. « Voici que le semeur est sorti pour semer²¹. » Les grains tombés sur un sol non préparé ne peuvent germer mais les grains « tombés dans la bonne terre [...] ont donné du fruit²² ».

Le terreau favorable à l'annonce, dans un établissement catholique d'enseignement, c'est l'œuvre éducative déployée par la communauté scolaire, vécue comme un travail d'humanisation. « Refusant tout endoctrinement, l'enseignement catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme²³. » Référencer un projet éducatif à l'Évangile invite à se montrer sans cesse attentif à la personne humaine, par la sollicitude portée à chacun des membres de la communauté éducative.

La démarche des Assises, dans l'enseignement catholique, veut donner aux communautés éducatives les points de repère pour instituer une relation éducative fondée sur l'Évangile. L'éducation, comme tâche d'espérance, implique de regarder chaque personne comme un être en devenir à qui il faut révéler ses talents et ses potentialités, comme un être fragile qu'il faut accueillir et comme un être relié, appelé à la communion²⁴. Une telle démarche éducative demande de rejoindre chacun dans son histoire et sur le chemin où il se trouve. Elle oblige à choisir la rencontre²⁵, dans la fidélité au Christ qui « sans cesse s'approche, rencontre, cherche la relation, appelle à la conversion et à la foi²⁶ ».

Une communauté éducative désireuse de travailler en ce sens est appelée à relire ses pratiques, au regard des inspirations fondatrices de son projet. L'Évangile est ce guide qui permet de discerner, personnellement et collectivement, ce qui, dans la vie de l'établissement et dans les tâches assumées par chacun, est humanisant et qu'il faut développer, et ce qui reste indigne de l'homme et qu'il faut convertir. Chaque établissement est invité à ce travail à l'occasion de la journée annuelle des communautés éducatives pour vérifier la cohérence des pratiques²⁷.

C'est là un témoignage silencieux de la Parole, condition indispensable à l'annonce explicite, une annonce explicite qui est légitimement attendue dans un établissement catholique d'enseignement.

« [...] le plus beau témoignage se révélera à la longue impuissant s'il n'est pas éclairé, justifié — ce que Pierre appelait donner “les raisons de son espérance” —, explicité par une annonce claire, sans équivoque, du Seigneur Jésus. La Bonne Nouvelle proclamée par le témoignage de vie devra donc être tôt ou tard proclamée par la parole de vie. Il n'y a pas d'évangélisation vraie si le nom, l'enseignement, la vie, les promesses, le Règne, le mystère de Jésus de Nazareth Fils de Dieu ne sont pas annoncés²⁸. »

Si tous les membres de la communauté éducative ne sont pas appelés à annoncer explicitement la Parole de Dieu, tous ont à adhérer à un projet éducatif de l'établissement référé à l'Évangile.

B. Une pastorale de la proposition

La foi chrétienne s'est longtemps transmise comme un héritage collectivement assumé dans beaucoup de familles et dans la société au sein de laquelle l'Église était fortement présente. Ces médiations traditionnelles d'un environnement porteur se sont progressivement affaiblies. La responsabilité des chrétiens s'en trouve renforcée, appelés qu'ils sont tous à témoigner de leur foi : « Nous avons à accueillir le don de Dieu dans des conditions nouvelles et à retrouver en même temps le geste initial de l'évangélisation : celui de la proposition simple et résolue de l'Évangile du Christ²⁹. »

Cette proposition se manifeste à travers ce que les chrétiens donnent à voir de leur engagement pour le service du prochain et du bien commun. « Que votre lumière brille aux yeux des hommes, pour qu'en voyant vos bonnes actions ils rendent gloire à votre Père des cieux³⁰. » Ainsi il est décisif que la proposition de la foi passe simultanément par le témoignage de vie et par une parole qui atteste le don de Dieu : « Venez et voyez³¹ » ; « Si tu savais le don de Dieu³² [...] ».

1. Une hétérogénéité des demandes à entendre

Cette pastorale de la proposition veut rencontrer les besoins divers de la communauté éducative. Il appartient à chaque établissement de les repérer pour y répondre par des propositions diversifiées. C'est l'enjeu du projet d'animation pastorale, à construire en référence au projet éducatif. Une école ouverte à tous se situe dans une dynamique missionnaire. À ce titre, elle doit chercher à construire des propositions adaptées et progressives. Comme l'école d'aujourd'hui est habituée à différencier la pédagogie, elle est appelée à diversifier les propositions pastorales, pour que chacun puisse cheminer dans l'itinéraire qui lui convient.

Le projet d'animation pastorale rejoint toutes les dimensions de l'établissement dans sa tâche éducative, dans son travail d'enseignement et dans la proposition de la foi. Il articule aussi des activités s'adressant à tous, et des activités facultatives. Nous voyons dans l'Évangile des moments différents où le Christ s'adresse à des foules dont les attentes sont nécessairement multiples, voire confuses, et des moments où il s'adresse aux disciples qu'il a choisis pour faire route avec lui.

Enfin, ce même projet d'animation pastorale permet à l'établissement de travailler dans le cadre de l'Église locale et de participer aux initiatives paroissiales et diocésaines. Il s'inscrit aussi dans les orientations des réseaux des établissements catholiques diocésains ou congréganistes. Certaines attentes ne peuvent trouver réponse dans l'établissement. C'est pourquoi il est indispensable aussi que ce dernier travaille en lien avec toutes les personnes et tous les organismes qui contribuent à la pastorale des jeunes pour orienter les enfants et les jeunes vers des lieux appropriés à leur recherche.

2. Une éducation de la liberté

La pastorale de la proposition contribue à l'éducation de la liberté. L'Église défend fermement la liberté.

« [...] c'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien. Cette liberté, nos contemporains l'estiment grandement et ils la poursuivent avec ardeur. Et ils ont raison. [...] la vraie liberté est en l'homme le signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, adhérant librement à Lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure³³. »

Cette manière d'envisager la liberté rencontre des habitudes culturelles porteuses d'une conception erronée de la liberté, l'assimilant à la « licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal³⁴ », où chacun réinvente pour lui-même sa propre vérité. La liberté a donc à être éduquée pour s'articuler sur la recherche de la vérité, et sur l'exercice de la charité et de la responsabilité. La liberté humaine doit être éclairée pour choisir le bien : « Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité, vous viviez³⁵ [...] ». L'exercice de la liberté religieuse, l'une des libertés fondamentales, réaffirmée par le Concile Vatican II³⁶, ne se traduit pas dans le silence et le mutisme. Elle s'exerce en réponse à une parole adressée, à une invitation reçue. En outre, loin de contraindre, l'annonce de l'Évangile suscite les libertés. C'est pourquoi « l'enseignement catholique ne peut pas renoncer à la liberté de proposer le message et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne. [...] Il devrait être clair à tous qu'exposer et proposer n'équivaut pas à imposer³⁷ ».

C. Une transmission de la culture propice à l'annonce

1. La rupture de transmission

1.1. Les conditions de la transmission

La rupture de transmission est reconnue comme un fait global qui va au-delà de la question religieuse. Comme dans l'ensemble de la société,

« Les jeunes générations n'ont plus les références communes qui ont eu cours durant des décennies, aussi bien dans le domaine religieux que dans le domaine culturel et spirituel³⁸ ».

Le phénomène de rupture, néanmoins, ne doit pas être amplifié au point de penser que l'acte de transmission aurait

perdu ses racines ou n'aurait plus sa légitimité. Nos contemporains, jeunes et adultes, sont assurément porteurs de questions de sens pour lesquelles ils attendent une parole. Transmettre ne vise pas à reproduire indéfiniment les mêmes schémas de pensée ou les mêmes façons d'agir, mais à faire mémoire pour expérimenter, innover et trouver son identité. Sachons discerner, sous des expressions diverses et parfois déconcertantes, l'interrogation fondamentale : « *Que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle*³⁹ ? » Dans ce contexte, la parole authentique de croyants sera respectée lorsqu'elle se risquera à proposer un chemin. La Parole des chrétiens est elle-même fondée sur la Parole du Christ : « *Je suis le Chemin, la vérité, la Vie*⁴⁰. »

1.2. Culture et transmission

Un établissement catholique est d'abord une école, et, à ce titre, lieu d'entrée dans la culture. Or la culture est aujourd'hui mise en question par la rupture de la transmission, ainsi que par la croissance exponentielle des savoirs. Certains peuvent penser que la culture générale traditionnellement transmise par l'école n'a plus de pertinence pour les jeunes d'aujourd'hui ; d'autres, au contraire, défendent une vision plus patrimoniale de la culture. C'est là une opposition peu féconde. Toute culture s'exprime sous des formes renouvelées, se transforme grâce aux apports d'aires culturelles voisines. Mais ces évolutions ne peuvent faire oublier qu'à travers la culture s'expriment des interrogations constantes de l'humanité. La culture porte toujours trace des inquiétudes humaines affrontées génération après génération. La culture ouvre ainsi à une meilleure intelligence de l'homme et du monde, et permet de mieux appréhender la vocation humaine. Il n'y a aucun conservatisme à transmettre la culture. Retourner aux sources permet au contraire de mieux « aller au large » et de mieux appréhender le monde d'aujourd'hui.

2. Une culture où la dimension religieuse est en débat

2.1. Les ambiguïtés sur la question religieuse

En même temps que l'on souligne la rupture de transmission, on évoque souvent un retour du religieux qui se manifeste sous des formes très diverses et difficiles à appréhender.

La mondialisation montre que toutes les aires culturelles s'inscrivent dans des traditions religieuses. Tantôt les traditions se développent, sont pacifiquement assumées et sont porteuses de paix. Tantôt le religieux instrumentalisé à des fins politiques est porteur d'asservissement et de violence.

Certaines formes du religieux confondent spiritualité et émotion, religion et religiosité. D'autres opposent le sentiment religieux vu comme expression de la liberté personnelle à toute forme d'institution, accusée d'obscurantisme. C'est ainsi qu'un certain religieux se développe sans souci de précisions doctrinales et en dehors de toute référence institutionnelle. Certains groupes utilisent des méthodes commerciales pour présenter comme assurée une méthode pour obtenir un bien-être et une efficacité immédiate. Et nombre de démonstrations de piété ou de convictions proclamées sont déconnectées de tout recours à l'intelligence et à la raison⁴¹.

Le magistère de l'Église catholique s'est clairement prononcé, récemment encore, en montrant que la foi chrétienne n'invite pas à une vague religiosité, mais à une relation au

Christ vivant dans son Église, à une foi qui s'accueille et s'approfondit dans le corps de la communauté chrétienne. La tradition de l'Église accueille et approfondit la vérité de la révélation, en recourant à la raison⁴².

Les établissements catholiques d'enseignement, parce que écoles, ont aujourd'hui plus que jamais une forte responsabilité pour aider au dialogue entre la culture et la foi. La formation de la raison et les questionnements ouverts par les disciplines scolaires contribuent à une solide intelligence de la foi. « *Je rends grâce à Dieu de ce que je parle en langues plus que vous tous ; mais dans l'assemblée, j'aime mieux dire cinq paroles avec mon intelligence, pour instruire aussi les autres, que dix mille paroles en langues*⁴³. »

La problématique de l'enseignement du fait religieux relève de ce souci. C'est un élément fondamental de l'approche de la question religieuse à l'école.

2.2. La nécessaire prise en compte de la dimension religieuse de la culture

Dans beaucoup de civilisations, culture et religion sont indissociables et indiscernables, et bien souvent la matrice d'une culture est religieuse. Pourtant dans l'Occident, où le christianisme est né dans un monde saturé de religieux, est apparue d'emblée la nécessité d'un discernement. Il est frappant de constater que la première génération de chrétiens a accueilli dans les cultures rencontrées ce qui était profondément humain et contesté ce qui était inhumain. Les Pères de l'Église ont vu comme « semences du verbe » ou « rayons de vérité » ce qui dans les cultures était non seulement quête du sens, mais était aussi à même de convertir les puissances de la culture pour s'ouvrir à la sagesse du Christ.

On voit l'importance du débat dans la société entre religion, culture (devenue autonome par rapport à la religion) et christianisme comme principe de discernement et de sagesse⁴⁴.

L'ouverture de notre environnement aux horizons du monde, la rencontre au sein de notre société d'autres traditions religieuses, de courants philosophiques obligent aussi à une découverte des diverses religions, des sagesse et traditions philosophiques.

Ceci n'est pas favorisé par le fait que la tradition scolaire française, au nom de la laïcité, avait longtemps évacué toute connaissance du religieux des programmes scolaires en amputant la culture d'une de ses dimensions essentielles. L'Éducation nationale, depuis une vingtaine d'années, travaille à une meilleure prise en compte du fait religieux. Cela concerne chacune des disciplines. L'enseignement catholique porte aussi cette question pour la formation initiale et continue des enseignants.

Un enseignement qui se contenterait de juxtaposer des savoirs utiles pour s'adapter à l'environnement contemporain n'honorerait pas les questionnements portés par toute personne humaine, et ne créerait pas les conditions propices à une annonce⁴⁵.

3. La « culture chrétienne⁴⁶ »

Le christianisme ne s'est pas identifié à une culture particulière, mais a rencontré diverses cultures au fil de son histoire. Pour désigner cette rencontre du christianisme et des cultures, l'Église parle de l'inculturation de la foi. La culture chrétienne est à la croisée des transformations évangéliques des

différentes formes culturelles depuis deux mille ans, qui continuent de s'opérer aujourd'hui. On peut alors parler de « cultures christianisées » lorsqu'elles accueillent et intègrent dans leurs contextes propres le message évangélique. C'est là une originalité forte du christianisme qu'il est important de faire progressivement découvrir aux plus grands élèves, comme aux adultes de la communauté éducative.

Notre culture s'est nourrie de sources diverses. S'il est d'autres influences à faire découvrir, notamment tout l'héritage des mondes biblique et gréco-romain, le rôle des savants juifs et arabes du Moyen Âge..., l'héritage judéo-chrétien marque les concepts, les institutions, les mœurs et le patrimoine.

Tout établissement catholique est une institution chrétienne, ce qui le conduit à initier à l'impact de la foi chrétienne dans la culture. C'est là, pour chacun, l'occasion de s'inscrire dans la tradition fondatrice de l'établissement dans lequel il a choisi de vivre et de se former. Il revient à chaque établissement de définir les modalités qu'il retiendra, qu'il s'agisse de cours régulièrement inscrits dans l'emploi du temps ou d'interventions ponctuelles dans le cadre de temps spécifiques.

Les modules de « culture chrétienne » proposent une découverte de l'histoire du christianisme, de la Bible, de la vie de Jésus, de l'année liturgique et des grandes fêtes chrétiennes, de l'art chrétien, de la vie de l'Église et des principaux éléments de la foi chrétienne. Dans un établissement catholique d'enseignement, cette formation à la christianisation de la culture va au-delà des seuls enjeux patrimoniaux. La « culture chrétienne » est à présenter comme une culture vivante qui rassemble aujourd'hui de très nombreux croyants. C'est pourquoi elle interroge les modes de vie. On veillera en particulier à prendre en compte l'enseignement social de l'Église, dans l'ensemble des établissements catholiques d'enseignement.

Les autres religions découvertes à l'occasion de la prise en compte de la dimension religieuse de la culture (cf. 2.2) seront aussi abordées dans la perspective du dialogue interreligieux voulu par l'Église. On ne peut en effet se satisfaire de connaissances juxtaposées, mais il faut présenter les points de convergence et les véritables différences entre les diverses traditions religieuses. Il s'agit d'éviter, à la fois, l'exclusivisme et le relativisme, donc de travailler les spécificités, les cohérences et les différences.

Avec les élèves aînés, et dans un contexte qui donne à voir des tensions entre diverses communautés religieuses, il est utile de rendre compte des différences, voire des divers points de vue et de faire connaître tout ce qui dans les rencontres interreligieuses veut favoriser un climat de paix et un dialogue en vérité.

D. Annoncer explicitement l'Évangile dans un établissement catholique d'enseignement

1. Ce qui rend capable d'annoncer

L'annonce est acte de relation, bien au-delà d'un simple énoncé. L'annonce est une parole explicite adressée par un croyant qui vit de la Parole Bonne Nouvelle qu'il annonce. Il ne s'agit pas, d'abord, d'exposer des notions, des contenus mais d'annoncer Quelqu'un, Jésus Christ en qui celui qui annonce a mis sa foi. Annoncer, c'est rendre compte de notre foi, « *de l'Espérance qui est en [n]ous*⁴⁷ ». Annoncer

l'Évangile, c'est dire le mystère de « Dieu pour nous », aujourd'hui. « Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle⁴⁸. »

1.1. Le choix d'une pédagogie d'initiation

Désireuse de faire résonner la Parole de Dieu dans la vie des hommes, l'Église met en valeur la pédagogie d'initiation qui est celle du Christ. Celle-ci tient compte de la rencontre d'une Parole que Dieu adresse et de l'ouverture du cœur qu'Il opère en nous. La pédagogie d'initiation exige d'aider les personnes à reconnaître l'Esprit qui est en elles et veut servir le choix de croire⁴⁹. Dans beaucoup de récits de miracles, Jésus invite à ne pas séparer la puissance de guérison qui agit à travers Lui et la puissance salutaire de la foi : il dit à celui qui s'est adressé à lui : « [...] ta foi t'a sauvé⁵⁰. »

La pédagogie d'initiation ne repose pas sur quelques spécialistes de la transmission de la foi, mais sur toute la communauté chrétienne qui en est responsable, par chacun de ses membres, « aîné dans la foi ». La pédagogie d'initiation se déploie certes dans le témoignage et l'enseignement, mais s'inscrit aussi dans le vécu communautaire, la prière et la liturgie⁵¹.

1.2. La place centrale de la Parole de Dieu

Pour le chrétien, la Parole de Dieu est le Christ lui-même⁵². Il est urgent de témoigner de la présence et de la proximité du Christ par sa Parole, qui se fait invitation : « Dans cette Révélation le Dieu invisible s'adresse aux hommes en son immense amour ainsi qu'à des amis ; il s'entretient avec eux pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie⁵³. »

Proposer la foi, l'annoncer passe par le partage de la Parole, dans l'assurance de sa fécondité :

« De même que la pluie et la neige descendent des cieux et n'y retournent pas sans avoir arrosé la terre, sans l'avoir fécondée et l'avoir fait germer pour fournir la semence au semeur et le pain à manger, ainsi en est-il de la parole qui sort de ma bouche⁵⁴ [...]. »

L'Évangile permet aux croyants de partager leur foi, en retrouvant la simplicité du Christ s'adressant à ses contemporains : « C'est pour cela que je leur parle en paraboles pour leur révéler les choses cachées depuis le commencement du monde⁵⁵. »

L'expression « annonce explicite de l'Évangile » doit donc bien se comprendre dans son sens littéral. C'est l'annonce de la Bonne Nouvelle⁵⁶ qu'est Jésus Christ. Il est Parole de vie qui nous a été transmise, que nous avons à proposer : « Comment croire en Lui sans avoir entendu sa Parole ? Comment entendre sa Parole si personne ne l'a proclamée⁵⁷ ? »

1.3. L'engagement en Église

Annoncer l'Évangile, c'est témoigner de la puissance transformatrice de la Parole⁵⁸ où est engagé personnellement le croyant.

Dans l'annonce de l'Évangile, la parole authentique du croyant est pertinente si elle dit la foi de l'Église. Le « je » qui s'exprime avec des convictions personnelles appartient au « nous » du corps ecclésial :

« Je vous en prie, frères, par le nom de notre Seigneur Jésus Christ, ayez tous même langage ; qu'il n'y ait point parmi vous de divisions ; soyez étroitement unis dans le même esprit et dans la même pensée. [...]. J'entends par là que chacun

de vous dit : "Moi, je suis à Paul." – "Et moi, à Apollos." – "Et moi, à Céphas." – "Et moi, au Christ." Le Christ n'est-il pas ainsi divisé⁵⁹ ? »

L'annonce de l'Évangile s'enracine donc dans une vie de prière, dans l'écoute de la Parole. « Écoute, Israël [...]. Que ces paroles que je te dicte aujourd'hui restent dans ton cœur⁶⁰. » Elle s'enracine alors dans la Parole célébrée par la communauté chrétienne, dans la liturgie et la vie sacramentelle qui permettent aux chrétiens de vivre le mystère du Christ et d'en témoigner dans le monde.

Sans crainte et sans hypocrisie, l'annonce peut se faire avec assurance au travers même de nos fragilités. L'annonce trouve son assurance dans la Parole reçue : « Ceux qui sont sur le roc sont ceux qui accueillent la Parole avec joie, quand ils l'ont entendue⁶¹ [...]. » En même temps, l'annonce passe par les imperfections de notre langage humain : « [...] ce trésor, nous le portons en des vases d'argile⁶² [...]. » Ainsi elle ne peut consister en un discours dominateur qui viserait à s'imposer ou à contraindre.

L'annonce témoigne du cheminement de celui qui proclame la Parole qui l'a rejoint et bouleversé. Celui qui annonce est toujours un chercheur de Dieu, en chemin⁶³.

L'annonce de l'Évangile présente aussi un art de vivre et appelle à des choix et à des engagements. Elle rejoint nécessairement la formation humaine et éthique dispensée dans les établissements catholiques d'enseignement.

« Mettez la Parole en pratique. Ne soyez pas seulement des auditeurs qui s'abusent eux-mêmes ! Qui écoute la Parole sans la mettre en pratique ressemble à un homme qui observe sa physionomie dans un miroir. Il s'observe, part, et oublie comment il était. Celui, au contraire, qui se penche sur la Loi parfaite de liberté et s'y tient attaché, non pas en auditeur oublieux, mais pour la mettre activement en pratique, celui-là trouve son bonheur en la pratiquant⁶⁴. »

2. La première annonce

Il s'agit d'appeler la famille, les aumôneries de l'enseignement public, les mouvements éducatifs de l'Église et les établissements catholiques d'enseignement à leur responsabilité spécifique⁶⁵.

La première annonce est présentée selon plusieurs caractéristiques :

– Cette annonce s'inscrit dans le quotidien du lieu de vie, dont elle saisit une circonstance qui peut susciter une annonce : « Une action de première annonce est toujours ponctuelle, motivée par un événement, un moment⁶⁶ [...]. »

La première annonce ne constitue donc pas un parcours, mais requiert une attention à la vie de l'établissement, pour discerner le temps favorable à une annonce.

– Cette annonce est assurée par un croyant qui ose une parole de foi, à un moment donné de la vie de l'établissement, de la classe : « Dans une première annonce, quelqu'un réagit à une situation en s'exposant comme croyant⁶⁷. » C'est bien dire qu'un croyant ne se présente pas avec un discours tout fait, qui interpréterait par avance la vie de l'autre. Il s'agit, dans une situation donnée, d'avoir une parole qui engage.

– Il s'agit bien d'une annonce explicite qui dit nos raisons de croire et d'espérer : « Comme l'indique le mot "annonce", nous entendons par là tout effort de formulation structurée, raisonnée, explicite et adaptée de la foi⁶⁸. » L'annonce n'est

donc pas une proclamation incantatoire, mais une Parole de foi, articulée à la raison.

– Cette annonce se fait proposition et invitation : « *Cette annonce est appelée “première” parce qu’elle appelle à croire et conduit au seuil où va être possible une conversion*⁶⁹. »

– Cette annonce est aussi « première » au sens de primordial ou d’essentiel. Il s’agit d’annoncer le cœur de la foi.

– Cette annonce s’adresse à tous, pour éclairer la liberté de celui qui l’entend, et dont la réponse sera scrupuleusement respectée : « *Celui qui reçoit l’annonce est libre de l’entendre, d’y adhérer ou non, de se laisser questionner. Une première annonce ne nécessite pas de recueillir préalablement une demande volontaire de la part de ceux à qui elle est adressée*⁷⁰. »

Cette responsabilité spécifique des établissements catholiques d’enseignement invite à réfléchir sur les possibilités de sa mise en œuvre. Les établissements doivent soutenir la formation des chrétiens pour les rendre aptes à témoigner du cœur de notre foi, dans un langage adapté pour aujourd’hui. L’animation de la communauté éducative doit permettre de soutenir les chrétiens qui auront l’audace d’une parole de foi.

Si la « première annonce » ne peut se structurer dans un parcours formalisé, et ne peut préjuger des événements qui inciteront à oser une annonce, il est néanmoins possible de repérer dans la vie des établissements scolaires des temps et des activités propices⁷¹. Il ne s’agit pas d’instrumentaliser des actes professionnels, mais de travailler à la cohérence appelée par la formation intégrale de la personne. Des échanges et des temps de formation entre chefs d’établissement et personnels d’encadrement sur ce sujet peuvent aider chacun à prendre des initiatives fécondes.

Si la première annonce conduit effectivement certains au seuil de la foi et suscite le désir d’un cheminement, il est aussi nécessaire de réfléchir aux moyens à se donner pour accompagner dans une démarche catéchuménale.

3. La catéchèse ordonnée et l’éducation permanente de la foi

« *La catéchèse, qui se “distingue de la première annonce de l’Évangile”, développe et porte à maturité la conversion initiale en éduquant le converti à la foi et en l’incorporant dans la communauté chrétienne. Ainsi, ces deux formes du ministère de la Parole sont distinctes et se complètent*⁷². »

Les formes de la catéchèse sont aujourd’hui diverses pour répondre à des cheminements personnels diversifiés, sachant que la catéchèse reste « *ce que la communauté chrétienne propose à ceux qui, librement, veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi*⁷³ ». Si la première annonce s’adresse à tous, la catéchèse ordonnée répond à une demande explicitement formulée⁷⁴.

C’est à l’évêque de chaque diocèse qu’il revient de définir un projet global de catéchèse. Les choix d’un établissement catholique d’enseignement s’inscrivent nécessairement dans ce projet⁷⁵.

Selon les situations locales, la catéchèse est proposée aux élèves des établissements catholiques d’enseignement dans leur établissement ou en paroisse. Si la première annonce est une responsabilité inhérente aux lieux et regroupements de vie, la catéchèse ordonnée n’est pas toujours organisée dans les établissements catholiques d’enseignement, si tel est le choix des diocèses. Un établissement catholique d’enseignement qui n’assure pas la catéchèse ne peut cependant s’en désintéresser. Il lui appartient d’entretenir des liens réguliers avec la paroisse, pour que les enfants, les jeunes et les familles soient véritablement accompagnés dans leur demande et leur démarche.

Enfin, la catéchèse n’est pas limitée à l’enfance et à la préparation des sacrements de l’initiation chrétienne. C’est une catéchèse pour tous les âges de la vie, et une éducation permanente de la foi. Les collèges et lycées doivent donc élaborer des propositions pour tous les niveaux de classe. Ces propositions propres aux établissements ont aussi à s’inscrire dans la pastorale des jeunes du diocèse et à se vivre en lien avec les mouvements éducatifs de l’Église.

4. La prise en compte des adultes

Ces trois domaines que sont la première annonce, la catéchèse ordonnée et l’éducation permanente de la foi, concernent tous les membres de la communauté éducative, non seulement les enfants, les jeunes, mais aussi les adultes. Une attention particulière sera portée aux parents.

Les adultes de la communauté éducative doivent pouvoir être rejoints par des propositions spécifiques. Ces propositions concernent les chrétiens de la communauté qui participent à la mise en œuvre du projet d’animation pastorale, et qui trouvent dans ce service un chemin de croissance pour leur propre foi. Tous les adultes de la communauté sont aussi les destinataires d’une première annonce. Certains, désireux de préparer les sacrements de l’initiation chrétienne, peuvent bénéficier d’un accompagnement catéchuménal.

Ce qui vient d’être exposé dans le présent texte pour l’annonce explicite de la foi donne un cadre général. Chaque établissement élabore un projet d’animation pastoral, dans l’attention à un contexte. La nature des établissements et leur recrutement spécifique conduisent à des choix et à des propositions adaptées.

Un travail vient d’être mené en partenariat entre le Secrétariat général de l’enseignement catholique et le Service des relations avec l’islam pour l’accueil d’élèves musulmans en école catholique⁷⁶. La mission « Pastorale » du département « Éducation » du Secrétariat général de l’enseignement catholique, avec l’aide d’autres organismes, travaillera à l’animation pastorale des lycées professionnels, des CFA et UFA et des classes post-bac. Avec les services spécialisés de l’Église, la mission « Besoins éducatifs particuliers » du département « Éducation » du Secrétariat général de l’enseignement catholique travaillera aux propositions à construire pour les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives.

II. L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE PAR DES PROPOSITIONS DIVERSIFIÉES

A. Les dimensions du projet d'animation pastorale

Un établissement catholique d'enseignement ne peut se doter d'un projet pastoral indépendant du projet éducatif. Un projet éducatif référé à l'Évangile est nécessairement traversé par la dimension pastorale.

En revanche, l'animation pastorale d'un établissement doit être structurée en intégrant l'annonce explicite. C'est en particulier l'objet du projet d'animation pastorale, qui fixe des objectifs, se décline en propositions diverses et permet une évaluation.

Ce projet d'animation pastorale se construit et se met en place sous l'autorité du chef d'établissement, et avec l'accompagnement de la tutelle diocésaine ou congréganiste. Dans les établissements congréganistes, l'animation pastorale sera bien évidemment marquée par le charisme fondateur de la congrégation.

1. La Parole annoncée

Le projet d'animation pastorale doit clairement distinguer et articuler les propositions qui relèvent du champ culturel et les propositions qui relèvent de la proposition de la foi (Cf. I).

L'éventail des propositions sera précisé à chacun des membres de la communauté éducative. Cela permet aux enfants et aux jeunes de percevoir la pertinence des activités proposées à tous, et de repérer ce qui est soumis à leur choix. Cela permet aussi aux adultes de la communauté éducative de bien comprendre les sollicitations qui peuvent leur être faites, et de discerner ce à quoi ils peuvent répondre.

Le présent texte invite à toujours bien distinguer dans la mise en œuvre :

– ce qui dans le champ de la culture relève de la prise en compte du fait religieux, ce qui relève de la culture chrétienne, ce qui relève de la découverte des autres traditions religieuses ;

– ce qui dans le champ de la proposition de la foi relève de la première annonce, de la catéchèse ordonnée et de l'éducation permanente de la foi.

L'écoute et l'annonce de la Parole n'ont de sens que si elles nous conviennent au service de l'homme⁷⁷.

2. La Parole vécue

Vivre la Parole dans un établissement catholique conduit à inscrire les appels de l'Évangile dans toute la vie de l'établissement scolaire, et dans la transmission de la culture. Il est indispensable de relire sans cesse comment l'établissement met en œuvre l'ouverture à tous, dans les dimensions les plus concrètes : l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'accueil des enfants et des jeunes porteurs de handicap, la prise en compte de la précarité économique de certaines familles par une politique tarifaire appropriée, l'aide apportée à des collègues en difficulté⁷⁸.

Vivre la Parole, c'est aussi interroger les façons de vivre et les

comportements. Le projet d'animation pastorale se montre donc attentif à ce qui est proposé à tous en matière de formation humaine et éthique. Dans ce domaine, il importe de multiplier les approches pour tenir compte de la diversité des intelligences et des projets personnels. L'accueil et l'accompagnement de tous les membres de la communauté éducative doivent permettre à chacun de découvrir et d'approfondir sa vocation.

Dans ce contexte, le projet d'animation pastorale prend en compte les propositions d'activité de solidarité de l'établissement. La solidarité est le fruit d'un effort pour éduquer à la justice⁷⁹. Les gestes concrets ainsi posés, les temps forts organisés, la mobilisation de la communauté pour des personnes en difficulté ou pour une cause importante rendent visibles l'attention au prochain à laquelle nous sommes appelés. Il ne s'agit pas de donner sens, *a posteriori*, à des actions de solidarité, mais d'avoir conscience que c'est l'Évangile qui nous pousse à agir, que c'est le souffle chrétien qui nous entraîne, au-delà de toute frontière, à la rencontre de l'autre.

Il faut donc appeler à une triple vigilance :

– Ces actions caritatives font appel au discernement quant aux causes soutenues et aux organismes choisis. S'il est légitime de faire appel à des formes spontanées de générosité, il faut aussi aider chacun à mesurer les enjeux de l'action menée et l'importance d'engagements réfléchis pour le long terme.

– Ces actions caritatives proposées dans un établissement catholique d'enseignement expriment la volonté d'accueillir, de rencontrer, d'aider, mais aussi le désir de faire de cette attention à autrui le chemin qui conduit au Dieu de Jésus Christ. « *En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait*⁸⁰. »

– Ces actions caritatives, généralement organisées pour des personnes n'appartenant pas à l'établissement, doivent être le signe d'un engagement quotidien de la communauté éducative à accueillir, respecter, entraider chacun des membres de la communauté. « [...] Dieu a disposé [...] qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais qu'au contraire les membres se témoignent une mutuelle sollicitude⁸¹. »

« [...] cette transmission du message et ce service de l'humanité culminent dans la célébration liturgique [...], au cours de laquelle la communauté reçoit la Parole de son Seigneur et prie pour le salut du monde⁸². »

3. La Parole célébrée

L'Eucharistie est « source et sommet » de la vie chrétienne, c'est pourquoi les chrétiens de l'établissement prient et se réunissent autour de la table de la Parole et de la table eucharistique, que le nombre de participants soit important ou non. « *Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux*⁸³. » La proposition eucharistique peut aussi se vivre à l'occasion de rencontres entre établissements, à l'occasion d'une messe de rentrée, d'une fête.

La dimension liturgique est cependant délicate à honorer dans une communauté éducative délibérément ouverte à tous. Quel que soit le contexte dans lequel vit l'établissement, le projet d'animation pastorale doit donc s'interroger sur la

place à donner à la célébration, sachant que toute célébration liturgique n'est pas nécessairement la célébration de l'Eucharistie. Le projet d'animation pastorale doit se montrer créatif et proposer différents types de célébrations pour permettre au plus grand nombre d'y participer en repérant comment la communauté a ou non l'habitude de se rassembler pour des temps de partage et de convivialité⁸⁴ et en se souvenant que la célébration chrétienne s'est construite à partir des rencontres que vivaient déjà les communautés humaines dans leur vie quotidienne. Une communauté éducative capable de fêter en même temps le quotidien de la vie et des tâches partagées et le souffle que donne le Christ progresse dans la logique même d'une célébration chrétienne.

Plus fondamentalement, un établissement catholique participe de la vie de l'Église qui est tout entière sacramentelle dans la mesure où elle est comme le signe et l'instrument de la communion des hommes entre eux et avec Dieu⁸⁵. Ceci se manifeste de différentes manières : des baptisés vivent dans l'établissement, parfois des religieuses ou des religieux, le signe du mariage est donné à voir comme celui du ministère ordonné. Des demandes peuvent émaner d'enfants, de jeunes désireux de poursuivre un itinéraire d'initiation chrétienne commencé en famille dès l'enfance. D'autres demandes se font jour à la suite d'une rencontre, ou d'une première annonce. Cela requiert de mettre en œuvre une pastorale sacramentelle qui ne soit pas isolée de la vie de l'établissement⁸⁶.

Le projet d'animation pastorale doit bien entendu articuler ces diverses dimensions. La Parole vécue appelle la célébration, puisque c'est bien ce qui s'est vécu que nous portons devant le Seigneur, et la Parole célébrée provoque à vivre la Parole reçue. C'est pour honorer ces diverses dimensions de l'animation pastorale que le chef d'établissement est invité à mobiliser les divers acteurs de sa communauté éducative.

B. La mobilisation des acteurs

« *Le chef d'établissement s'efforce, par son témoignage et dans l'exercice de sa fonction, à appeler chaque membre de la communauté éducative à participer à la mission qui lui a été confiée tout en respectant la liberté de chacun*⁸⁷. » Cet appel concerne l'ensemble de la communauté éducative, et pas seulement les croyants.

1. Les chrétiens de la communauté

Le Statut de l'enseignement catholique prend acte, qu'avec l'ouverture à tous, la communauté éducative n'est plus une communauté confessionnelle. Cela a entraîné des évolutions fortes de l'animation pastorale. Et cependant il évoque bel et bien la communauté chrétienne vivant au sein de la communauté éducative⁸⁸.

Dans un contexte où l'on peut parfois confondre affirmation légitime de son identité et repli identitaire, il faut veiller à ce que les chrétiens d'un établissement catholique d'enseignement ne constituent pas une communauté fermée qui se considérerait comme seule dépositaire du projet éducatif. Pour que le projet éducatif d'un établissement se réfère effectivement à l'Évangile, il faut que les chrétiens présents portent l'Évangile à l'ensemble de la communauté éducative, à partir des trois dimensions que le présent texte a rappelées : l'annonce, la vie et la célébration.

Les chrétiens de la communauté éducative rejoignent la communauté chrétienne en d'autres lieux, notamment la paroisse. Mais ils doivent aussi vivre dans l'établissement une authentique expérience ecclésiale⁸⁹.

Il est donc inhérent à la responsabilité pastorale du chef d'établissement de permettre aux chrétiens de l'établissement de rejoindre la communauté chrétienne locale et de se donner, dans l'établissement, un mutuel soutien fraternel. Les chrétiens de la communauté éducative ne peuvent se contenter de faire équipe pour assumer des activités. Ils ont besoin également de se fortifier par la prière, l'écoute de la Parole de Dieu et l'Eucharistie. Dans tous les établissements, une chapelle, un lieu réservé à la prière, même modeste, sont des signes évidents de la présence croyante et priante.

Si la communauté de référence d'un établissement catholique est bien la communauté éducative, il est néanmoins important que les croyants baptisés y témoignent de la foi.

2. Pour l'annonce explicite, un appel respectueux de la liberté de chacun

La responsabilité pastorale du chef d'établissement ne peut s'assumer dans la solitude. Chaque établissement doit réfléchir en conseil de direction, en conseil d'établissement et avec l'OGEC, aux moyens indispensables à l'animation pastorale, et particulièrement au recrutement de personnes compétentes. Le texte voté par le CNEC sur l'adjoint en pastorale scolaire⁹⁰ veut aider à prendre en compte cette préoccupation. Le chef d'établissement s'appuie sur son adjoint en pastorale scolaire qui ne peut être lui-même le seul « spécialiste » de la pastorale dans l'établissement scolaire⁹¹. L'une de ses missions est précisément d'aider le chef d'établissement à mobiliser les acteurs les plus nombreux au sein de la communauté éducative. « *La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux*⁹² [...] »

Le présent texte s'efforce de définir les différents champs contribuant à l'annonce de l'Évangile pour préciser la nature des appels qui peuvent être faits dans le respect de la liberté de chacun.

– Tous les enseignants contribuent, au sein de leur discipline, à la prise en compte du « fait religieux ».

– Pour assurer la culture chrétienne et la découverte des autres traditions religieuses, il faut faire appel à des compétences d'enseignant. Beaucoup d'enseignants peuvent assurément y participer quels que soient leur sensibilité et leur cheminement personnel.

– La première annonce relève des chrétiens de la communauté éducative, quelle que soit leur fonction. Il s'agit alors de susciter des témoins, capables de dire la foi.

– La catéchèse ordonnée requiert de faire appel à des catéchistes, ce qui demande des compétences particulières. L'accompagnement catéchuménal relève aussi de compétences spécifiques.

– L'animation de temps forts ou d'autres activités (actions caritatives, pèlerinage, temps de partage, débats...) demande de mobiliser des compétences d'animateur.

Il importe que ces différents acteurs de la mission ainsi appelés soient mis en relation les uns avec les autres, pour éviter une sectorisation stérilisante et développer entre eux collaborations, circulation, communication et communion.

Ces diverses compétences demandent bien entendu une

formation. Cette exigence doit être prise en compte dans le plan de formation de l'établissement. Selon les champs de formation, il sera fait appel aux centres de formation chrétienne de l'Église et aux instituts missionnés de l'enseignement catholique. Pour les établissements congréganistes, les instituts de formation congréganistes apportent leur contribution spécifique.

3. Une communauté éducative enracinée dans la réalité ecclésiale

Si un établissement catholique d'enseignement a une responsabilité particulière dans l'annonce de l'Évangile et la formation chrétienne, il n'est qu'un des lieux où l'Église diocésaine déploie ses orientations pastorales⁹³.

La vie de l'Église, tout particulièrement dans le domaine de l'enseignement, est enrichie des diverses traditions des réseaux congréganistes. Dans un établissement congréganiste, le projet d'animation pastorale se vit donc dans le cadre des orientations pastorales diocésaines et dans le cadre des initiatives pastorales du réseau congréganiste.

L'annonce explicite de l'Évangile s'articule donc à toutes les dimensions de la vie de l'établissement. Elle est possible si la vie de l'établissement est référée à l'Évangile et à l'enseigne-

ment de l'Église, notamment sa pensée sociale, si la dimension spirituelle de la personne humaine est honorée, si la dimension religieuse de la culture est prise en compte, si la transmission d'une « culture chrétienne » est assurée. La communauté éducative est appelée à être un lieu où se vivent et s'annoncent les Béatitudes.

L'établissement catholique, comme lieu de vie, est appelé à une première annonce pour tous, chacun restant libre de répondre à l'invitation entendue. Une annonce n'est possible que si l'établissement permet une authentique expérience ecclésiale.

Le projet d'animation pastorale met en œuvre des propositions diversifiées pour tenir compte de l'ouverture à tous et des diverses formes d'intelligence et pour permettre à chacun de cheminer dans son propre itinéraire.

À partir des divers champs qui ont été distingués, dans l'ordre de la culture et de la proposition de la foi, le chef d'établissement sollicite les divers acteurs de la communauté, en tenant compte des compétences et en respectant la liberté de conscience de chacun. La vitalité des acteurs est liée aux possibilités de formation et de ressourcement.

L'annonce explicite ne peut se vivre isolément. Elle s'inscrit dans le dynamisme des réseaux d'établissements et de l'Église locale.

III. PRÉCONISATIONS

Conditions pour favoriser l'annonce explicite de l'Évangile

1. Honorer la dimension spirituelle de tout être humain

Dans un environnement sans cesse confronté à l'urgence, face à des programmes scolaires de plus en plus lourds, chaque établissement est attentif à créer des lieux de recherche et de découverte spirituelle, de formation humaine et chrétienne. Ces lieux, indispensables espaces pour construire sa liberté, s'adressent à tous, jeunes et adultes.

Chaque établissement doit donner à la vie chrétienne une réelle visibilité en maintenant ou en créant dans l'établissement des lieux dédiés à la prière et à la vie chrétienne : chapelle, oratoire..., en prêtant aussi une grande attention aux signes religieux visibles dans l'établissement.

Chaque établissement veille aussi à organiser l'emploi du temps pour donner toute sa place à la formation chrétienne, à l'annonce de l'Évangile et à la célébration, sachant que l'organisation de l'espace et du temps, dans un établissement scolaire, n'a pas qu'une dimension fonctionnelle. Elle est aussi porteuse de sens.

2. Animer la communauté éducative

Le projet éducatif d'un établissement est le cadre dans lequel s'inscrit le projet d'animation pastorale, élaboré par l'équipe qui en a la charge. Ce projet doit être constamment relu et ajusté, traduit dans des activités concrètes par un travail concerté. Le chef d'établissement et son équipe de direction s'y réfèrent régulièrement.

Ce projet d'animation pastorale veille à diversifier les propositions et à les adapter à la spécificité de l'établissement. Il prévoit comment solliciter les divers acteurs de la communauté éducative.

Le chef d'établissement veille à s'entourer des compétences nécessaires et recrute, si possible, en fonction de la taille de l'établissement, un adjoint en pastorale scolaire. Le chef d'établissement s'entoure de compétences diverses chargées de mettre en œuvre les diverses propositions, mais aussi de les réfléchir et de les évaluer et de les relire.

3. Former des acteurs

QUI ?

Une formation spécifique est donnée aux chefs d'établissement qui reçoivent mission, et à leurs collaborateurs directs que sont les adjoints en pastorale scolaire. Les référentiels de formation récemment validés donnent toute précision à cet égard⁹⁴.

La formation des enseignants et des personnels d'éducation doit permettre une bonne connaissance du projet institutionnel de l'enseignement catholique.

La formation de tous les enseignants propose une formation à la prise en compte du fait religieux et aux principaux éléments de la culture chrétienne.

Une formation spécifique est proposée à ceux qui contribuent à l'annonce explicite de l'Évangile et à la catéchèse, qu'il s'agisse d'enseignants, de personnels rémunérés par l'OGEC, de parents ou d'autres bénévoles.

À QUOI⁹⁵ ?

Tous les membres de la communauté éducative reçoivent une formation permettant d'appréhender le projet et l'organisation

d'un établissement catholique d'enseignement. Chacun doit pouvoir comprendre l'établissement catholique comme « *structure civile et institution chrétienne* » pour le « *service de la nation* » et le « *service en Église*⁹⁶ ». Chacun doit connaître les éléments essentiels de la foi chrétienne pour contribuer à un projet éducatif référé à l'Évangile et à l'enseignement de l'Église.

En fonction des personnels concernés et de la contribution que chacun des acteurs peut apporter au projet de l'établissement, des modules d'approfondissement en formation initiale ou continue sont proposés dans les champs suivants, à la lumière de la révélation chrétienne :

- a) La parole de Dieu.
- b) La foi chrétienne.
- c) La dimension ecclésiale.
- d) La dimension anthropologique.
- e) La culture chrétienne.
- f) Le dialogue culture et foi.
- g) La dimension éthique.
- h) La connaissance des traditions religieuses.
- i) La dimension institutionnelle.
- j) Les enjeux existentiels des disciplines scolaires.
- k) La formation à des fonctions diverses.
- l) L'animation pastorale.

COMMENT ?

Cette formation est certes constituée de modules divers proposés en formation initiale et continue. Mais les centres de formation initiale sont aussi des lieux de vie, qui, à côté de la formation disciplinaire et académique, doivent offrir des propositions de réflexion, de cheminement et de célébration. Les centres de formation initiale doivent aussi déployer un projet d'animation pastorale, en veillant à tenir compte de la diversité des publics accueillis.

C'est dans cette même logique que l'animation des établissements, par la mise en place de lieux d'échanges et de débats, doit permettre de poursuivre le questionnement. Le travail interdisciplinaire, notamment, permet d'interroger les disciplines et le sens de la culture transmise.

En formation initiale et continue, comme dans l'animation de la communauté éducative, la découverte de l'Évangile sera privilégiée.

En outre, les acteurs de la communauté éducative qui contribuent à l'annonce explicite doivent pouvoir se ressourcer par la prière, la méditation de la Parole de Dieu et la célébration. Ces temps de ressourcement sont proposés par chacun des établissements, ou dans le cadre des réseaux des établissements diocésains et congréganistes. Les membres des communautés éducatives sont aussi invités à rejoindre les temps et les lieux de ressourcement proposés par l'Église locale.

PAR QUI ET OÙ ?

La formation initiale des chefs d'établissement du second degré est assurée par l'École des cadres missionnés (ECM) et par l'IFEAP pour l'enseignement agricole, qui travaillent en partenariat avec les instituts catholiques et les centres de formation chrétienne diocésains ou provinciaux.

La formation initiale des chefs d'établissement du premier degré est assurée, dans les différents territoires, avec le concours des instituts missionnés, et validée par l'École des cadres missionnés.

La formation des adjoints en pastorale scolaire, sous la responsabilité de l'enseignement catholique, s'appuie aussi sur les mêmes ressources.

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, sont proposés une première annonce, une découverte de la culture chrétienne et des cheminements adaptés à chacun. Ces propositions s'organisent sous la responsabilité des instituts missionnés de l'enseignement catholique. Ceux-ci travaillent en lien avec les instituts catholiques et les centres de formation chrétienne diocésains et provinciaux.

Les temps de ressourcement proposés aux étudiants des masters préparant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ou aux membres des communautés éducatives s'appuient sur des initiatives de l'Église locale.

4. Transmettre à chaque élève la culture chrétienne

La découverte des principaux éléments de la culture chrétienne nécessite des temps structurés. Chaque établissement doit instituer des temps spécifiques, qu'il s'agisse d'un temps régulier hebdomadaire, bimensuel ou de temps forts. Chaque établissement doit faire le choix d'un parcours approprié et peut s'appuyer sur des documents existants⁹⁷.

5. S'insérer dans l'Église diocésaine pour fédérer les acteurs et mutualiser les ressources locales

L'animation pastorale d'un établissement catholique d'enseignement a besoin de solliciter des ressources multiples. Les établissements catholiques ont intérêt à partager leurs initiatives et, si possible, leurs ressources⁹⁸.

S'il faut veiller à la formation des acteurs de l'établissement, en lien avec les directions diocésaines de l'enseignement catholique et les tutelles congréganistes, il est aussi utile de travailler à des projets partagés avec les autres acteurs de l'Église locale. Les établissements peuvent solliciter des associations, des organismes de l'Église ou des mouvements éducatifs. L'établissement s'appuie aussi sur les services diocésains tels que les Services pour la catéchèse et le catéchuménat.

ANNEXES

1. La formation

Les modules d'approfondissement en formation dont une liste indicative a été donnée dans les préconisations ci-dessus développent les contenus suivants.

a) La parole de Dieu

Connaître le Christ, c'est découvrir sa Parole, telle qu'elle s'enracine dans la tradition biblique. S'il faut utiliser les ressources de l'exégèse contemporaine, l'abord de la Bible ne peut se limiter à l'analyse littéraire des textes. Il faut en présenter le sens reçu dans la tradition de l'Église et vécu dans les communautés chrétiennes aujourd'hui. « *La Bible, Parole de Dieu exprimée dans le langage des hommes, constitue l'archétype de la rencontre féconde entre la Parole de Dieu et la culture*⁹⁹. »

b) La foi chrétienne

Le christianisme est souvent présenté à partir de valeurs à promouvoir. Ces valeurs n'ont de sens que fondées sur la révélation en Jésus Christ. Il s'agit d'aller au cœur de la foi comme nous y invitent les évêques de France : « *Avant de décider ce qu'il conviendra de faire, et avant de choisir les moyens pour le faire, nous sommes persuadés qu'il nous faut aller ensemble, les uns avec les autres, au cœur de la foi [...] tel que la veillée pascale nous le fait vivre chaque année*¹⁰⁰. »

c) La dimension ecclésiale

Un établissement catholique est une institution d'Église. L'œuvre éducative a toujours été au cœur de la mission de l'Église. L'aîné dans la foi qui témoigne sert la pastorale de la proposition voulue par l'Église et c'est l'Église, « corps du Christ », qui annonce l'Évangile. Alors que l'Église est parfois mal comprise, il est important de redécouvrir le mystère de l'Église tel qu'il est présenté dans les constitutions du Concile Vatican II *Lumen Gentium* et *Gaudium et Spes*.

d) La dimension anthropologique

L'Évangile et toute la tradition biblique déploient une conception de la personne humaine. Il est donc un regard chrétien sur l'anthropologie, développé dans l'enseignement de l'Église¹⁰¹. Il est fondamental d'appréhender cette dimension pour percevoir la nature d'un projet éducatif référé à l'Évangile.

e) La « culture chrétienne »

Le christianisme a beaucoup marqué la culture dans son histoire et dans son patrimoine littéraire et artistique. Il continue aujourd'hui de marquer la vie de beaucoup de sociétés. La christianisation des cultures est aussi caractérisée par un effort constant de dialogue entre la foi et la raison, la science et la foi.

On ne peut néanmoins réduire la « culture chrétienne » à une aire culturelle, puisque le christianisme trouve depuis toujours son dynamisme dans la rencontre des cultures. C'est le sens du mot inculturation qui « *exprime parfaitement l'un des éléments majeurs du grand Mystère de l'Incarnation* » puisque « *l'incarnation humaine du Christ a aussi été une incarnation culturelle*¹⁰². »

f) Le dialogue culture et foi

Le dialogue de la culture et de la foi est une constante du christianisme dans sa démarche d'inculturation. Cette rencontre permet surtout le dialogue foi et raison. « *Une culture purement positiviste, qui renverrait dans le domaine subjectif, comme non scientifique, la question concernant Dieu, serait la capitulation de la raison, le renoncement à ses possibilités les plus élevées et donc un échec de l'humanisme, dont les conséquences ne pourraient être que graves. Ce qui a fondé la culture de l'Europe, la recherche de Dieu et la disponibilité à L'écouter, demeure aujourd'hui encore le fondement de toute culture véritable*¹⁰³. »

g) La dimension éthique

La formation humaine appelle au discernement et à la responsabilité. Alors que la place de la loi, des interdits, les conceptions du bien et du mal sont aujourd'hui en question, l'usage de la liberté requiert des choix éthiques. L'évolution des sciences et des techniques pose à l'humanité des questions inédites.

L'annonce de l'Évangile et le commandement de l'amour sollicitent des façons d'être et d'agir et suscitent l'engagement. « *Mes enfants, nous devons aimer non pas avec des paroles et des discours, mais par des actes et en vérité*¹⁰⁴. »

h) La connaissance des traditions religieuses

La société multiculturelle et pluri-religieuse dans laquelle nous vivons requiert une juste connaissance des diverses traditions religieuses pour dépasser les stéréotypes et les préjugés.

Ce travail doit aussi permettre d'appréhender les dialogues entre les religions, tout en excluant toute tentation syncrétique : « *La mise en lumière des convergences, oui, mais celle des divergences irréductibles, tout autant. Impossible de réduire l'autre à mon point de vue [...]. Et même de sembler ignorer que la conception de la révélation diffère entre ces croyants au Dieu unique*¹⁰⁵. »

i) La dimension institutionnelle

Les établissements catholiques français vivent la spécificité de l'association par contrat à l'État. La loi de 1959 leur reconnaît un caractère propre dans le respect de la liberté de conscience.

j) Les enjeux existentiels des disciplines scolaires

Toutes les disciplines enseignées disent quelque chose de l'homme. Il est fondamental d'aider les enseignants à percevoir les enjeux de ce qu'ils enseignent, et à travailler l'épistémologie de leur discipline. Il est aussi important de promouvoir l'interdisciplinarité pour travailler à la recherche de la vérité. « *Chacune [des disciplines] déroule sa propre enquête, sa propre analyse. Quel que soit le projet éducatif de l'école, cette autonomie doit être respectée. Mais aucune discipline n'a de valeur par elle-même : elle a toujours besoin d'une autre discipline pour approcher de plus près la réalité et la vérité*¹⁰⁶. »

« *La fragmentation du savoir entrave l'unité intérieure de l'homme contemporain, parce qu'elle entraîne une approche parcellaire de la vérité et que, par conséquent, elle fragmente le sens*¹⁰⁷. »

C'est dans ce champ que prend sens la prise en compte du fait religieux dans les disciplines scolaires.

k) La formation à des fonctions diverses

La mobilisation des divers acteurs de la communauté éducative suppose certes de respecter chacun dans sa liberté de conscience, mais aussi de solliciter des compétences diverses. Les parcours de formation doivent permettre de maîtriser, selon les cas, des fonctions diverses : enseignant, témoin, aîné dans la foi, animateur...

l) L'animation pastorale

L'animation pastorale d'un établissement scolaire couvre des champs divers. Les acteurs sollicités doivent être formés à l'élaboration d'un projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

La spécificité de l'animation pastorale requiert d'articuler la démarche d'évaluation à des démarches de relecture.

2. En ligne (au 3 juillet 2009)

– Pierre Robitaille, *La première annonce en établissement catholique d'enseignement*. Un éclairage fondé sur les *Principes d'organisation* adoptés en 2005 par la Conférence des évêques de France, et plus particulièrement sur l'« *organisation de la catéchèse par lieux et regroupements de vie* » qui concerne les établissements catholiques d'enseignement : <http://ec-ressources.fr/GNAP/ANN/ANNindex.php>

– Une présentation des *Aventures d'Anne et Léo*, un parcours de culture chrétienne pour tous les enfants de 8 à 11 ans, réalisé par les directions diocésaines de l'enseignement catholique de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique : www.editions-mediaplay.fr/anne-et-leo/index.php

– Une présentation des propositions de première annonce du diocèse de Besançon. L'enseignement catholique de Franche-Comté et les services de catéchèse des diocèses regroupés par *La Diffusion catéchistique de Lyon* ont élaboré en 2006 et 2007 deux livrets intitulés « Faire découvrir l'expérience chrétienne en école catholique » destinés l'un aux enfants de cycle II (de la grande section de maternelle au CE1), l'autre aux élèves de cycle III (du CE2 au CM2). Un ensemble complété cette année par « Faire découvrir l'expérience chrétienne en collège catholique ». Tous sont présentés sur internet : www.diecfc.org (pour les deux premiers, cliquer sur « Le dossier pastoral 2009-2010 »).

– Le référentiel national de formation des adjoints en pastorale scolaire (APS). Ce texte, approuvé par la Commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique, le 13 juin 2008, comporte trois parties : « L'exercice de la mission et du métier », « Référentiel de formation », « Principes organisateurs. Modalités de mise en œuvre ». <http://ec-ressources.fr/APS/APSindex.php>

– « Vivre ensemble – élèves musulmans en école catholique ». Un ensemble de fiches réalisées par une équipe d'enseignants et d'éducateurs de l'enseignement catholique, avec le concours du Secrétariat pour les relations avec l'islam (SRI) : <http://enseignement-catholique.fr/content/view/43/83/>

NOTES

14. Statut de l'enseignement catholique, article 1.
15. Loi du 31 décembre 1959, article 1 : « *Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances y ont accès.* »
16. *Gaudium et Spes*, § 2 : « *Le monde qu'il [le Concile Vatican II] a ainsi en vue est celui des hommes, la famille humaine tout entière avec l'univers au sein duquel elle vit. C'est le théâtre où se joue l'histoire du genre humain, le monde marqué par l'effort de l'homme, ses défaites et ses victoires.* »
17. *Gaudium et Spes*, §1.
18. ECD n° 242, « Exposer les résolutions de l'enseignement catholique », pp. 17-22.
19. Épître aux Colossiens 3,11.
20. *Nostra Aetate*, §2 : « *L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la Vérité qui illumine tous les hommes. Toutefois, elle annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse le Christ [...].* »
21. Évangile selon saint Marc 4,3.
22. Évangile selon saint Marc 4,8.
23. Statut de l'Enseignement catholique, Préambule, 2.
24. *Enseignement catholique actualités* hors série : « Changer de regard ».
25. *Enseignement catholique actualités* hors série : « Choisir la rencontre ».
26. *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*, p. 81.
27. Congrégation pour l'éducation catholique, *L'École catholique* (1977), n° 29 : « [...] on ne peut éluder, en éducation, la référence implicite ou explicite à une conception de vie déterminée, attendu que celle-ci entre nécessairement dans les choix qu'on est amené à faire. Il est donc de la plus haute importance, ne serait-ce que pour assurer une certaine unité ou homogénéité à l'enseignement, que les membres de la communauté scolaire s'inspirent d'une vision analogue de la réalité, même si c'est à des degrés variés de conscience. [...] elle [l'école] doit explicitement se fonder sur un projet éducatif qui tende à la promotion totale de la personne. »
28. *Evangelii Nuntiandi*, § 22.
29. *Proposer la foi dans la société actuelle - lettre aux catholiques de France*, p. 37.
30. Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu 5,16.
31. Évangile selon saint Jean 1,39.
32. Évangile selon saint Jean 4,10.
33. *Gaudium et Spes*, § 17.
34. *Gaudium et Spes*, § 17.
35. Deutéronome 30,19.
36. *Dignitatis Humanae*, § 2 : « *Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres.* »
37. Congrégation pour l'éducation catholique, 1988, *Dimension religieuse de l'éducation dans l'École catholique*, n° 6.
38. *Mission de l'enseignement catholique dans l'Église et la société*, p. 23.
39. Évangile selon saint Matthieu 19,16.
40. Évangile selon saint Jean 14,6.
41. Voir : Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, *Quelques aspects de la méditation chrétienne*, 15 octobre 1989, in *Documentation catholique* 1990, n° 1997, pp. 16-23 ; Le document du Conseil pontifical de la culture et du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, *Jésus Christ le porteur d'eau vive - une réflexion chrétienne sur le New Age*, in *Documentation catholique* 2003, n° 2288, pp. 272-310.
42. Jean Paul II, *Fides et Ratio*, § 48 : « *Il est illusoire de penser que la foi, face à une raison faible, puisse avoir une force plus grande ; au contraire, elle tombe dans le grand danger d'être réduite à un mythe ou à une superstition. De la même manière, une raison qui n'a plus une foi adulte en face d'elle n'est pas incitée à s'intéresser à la nouveauté et à la radicalité de l'être. [...] À la "parrhèsia" [assurance] de la foi doit correspondre l'audace de la raison.* » Voir aussi le discours de Benoît XVI au Collège des Bernardins, à Paris, le 12 septembre 2008.
43. Première épître aux Corinthiens 14,18-19.
44. Voir *Gaudium et Spes*, § 57,3 : « [...] en s'appliquant aux diverses disciplines, philosophie, histoire, mathématiques, sciences naturelles, et en cultivant les arts, l'homme peut grandement contribuer à ouvrir la famille humaine aux plus nobles valeurs du vrai, du bien et du beau, et à une vue des choses ayant valeur universelle : il reçoit ainsi des clartés nouvelles de cette admirable Sagesse qui depuis toujours était auprès de Dieu [...]. »

45. Mission de l'enseignement catholique dans l'Église et la société, p. 21 : « *Toute discipline véhicule une vision de l'homme et du monde qu'il faut savoir interroger. Les élèves sont donc appelés à assimiler non seulement le contenu des savoirs nécessaires pour se préparer à la vie sociale et professionnelle, mais aussi à acquérir une connaissance sapientielle répondant aux questions ultimes qui se posent à propos de l'univers et de la personne humaine.* »
46. Nous mettons l'expression entre guillemets, car elle peut faire question. L'unité de la foi chrétienne et des comportements appelés par l'Évangile se vivent dans des formes culturelles diverses. L'expression « culture chrétienne » ne doit pas induire l'existence d'une culture unique et close.
47. Première épître de Pierre 3,15.
48. Évangile de Jésus Christ selon saint Jean 6,68.
49. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 28 : « *Ce choix implique une conversion. Il est le signe d'une liberté intérieure [...]. Il est une décision personnelle, celle d'accueillir le don de Dieu.* »
50. Évangile de Jésus Christ selon saint Luc 18,42.
51. Texte national pour l'orientation de la catéchèse, p. 28 : « *La pédagogie d'initiation demande à une communauté chrétienne de rendre possible chez des enfants, des jeunes et des adultes l'accueil de ce qui nous construit comme croyants dans l'Église.* »
52. *Dei Verbum*, § 4 : « [...] après avoir à maintes reprises, et sous diverses formes, parlé jadis par les Prophètes, Dieu, "en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par son Fils" (Épître aux Hébreux 1,1-2). [...] Jésus-Christ donc, le Verbe fait chair, envoyé "comme homme aux hommes", parle les paroles de Dieu et achève l'œuvre du salut que le Père lui a donnée à faire. »
53. *Dei Verbum*, § 2.
54. Isaïe 55,10-11.
55. Évangile selon saint Matthieu, 13,13.
56. Bonne nouvelle est le sens étymologique d'Évangile.
57. Épître aux Romains 10,14.
58. *Proposer la foi dans la société actuelle - lettre aux catholiques de France*, p. 67 : « *Si, de tout temps, l'annonce de l'Évangile fut exigeante, c'est qu'elle doit se faire témoignage. Témoignage de la source vive qui a changé notre vie et que nous osons proposer à la liberté d'autrui, mais aussi témoignage en actes qu'une vie est réellement transformée lorsqu'elle propose une telle foi. Les premières communautés chrétiennes ne se sont pas contentées d'annoncer le Christ ressuscité, elles ont attesté aussi la puissance transformatrice de la foi et l'ont incarnée dans un agir dont la référence était la pratique de Jésus.* »
59. Première épître aux Corinthiens 1,10-13.
60. Livre du Deutéronome 6,4 et 6.
61. Évangile selon saint Luc 8,13.
62. Deuxième épître aux Corinthiens 4,7.
63. François Bousquet, *Un appel à la première annonce dans les lieux de vie*, SNCC, 2009, p. 11 : « *Quand on fait une annonce, on a conscience de "ce" qu'on dit, mais on n'aura jamais fini de le savoir, parce que l'objet de l'annonce est lui-même une source inépuisable. Il n'y a pas de mots dans lesquels on puisse enfermer l'objet de l'annonce.* »
64. Épître de saint Jacques 1,22-25.
65. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 81. « *Nous appelons chacun de ces lieux et regroupements de vie à développer davantage encore la préoccupation qui l'anime déjà à l'égard de la foi, en acceptant d'aller jusqu'à prendre en charge cette forme du ministère de la Parole appelé "première annonce".* »
66. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 81.
67. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 81.
68. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 81.
69. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 29
70. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 81
71. Cf. Annexes « En ligne (au 3 juillet 2009) », p. 14 : *La première annonce en établissement catholique d'enseignement*,
72. Directoire général de la catéchèse, § 61.
73. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 27
74. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, p. 46 : « *On entre dans un chemin catéchétique en décidant soi-même d'entreprendre la démarche ou en acceptant l'invitation à y entrer.* »
75. Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France, pp. 98-99 : « [...] les orientations diocésaines de catéchèse décrivent soigneusement les modalités d'intervention des divers acteurs de la catéchèse, en spécifiant le rôle de chacun au sein de la communauté chrétienne : les prêtres, les diacres, les religieux et religieuses, les catéchistes, les responsables de mouvements, d'aumônerie ou d'établissements catholiques, les parents ou les fidèles des communautés. »
76. Cf. Annexes « En ligne (au 3 juillet 2009) », p. 14.
77. *Proposer la foi dans la société actuelle - lettre aux catholiques de France*,
- p. 96 : « *Pour honorer une telle mission, l'Église cherche à renvoyer ses membres à leurs conditions concrètes d'existence, en les encourageant à prendre en charge le monde qui leur est confié, avec les exigences de solidarité et d'initiatives que cela comporte.* »
78. Congrégation pour l'éducation catholique, *L'École catholique* (1977), n° 58 : « *L'École catholique, animée par l'idéal chrétien, est particulièrement sensible à la clameur qui monte de partout en faveur d'un monde plus juste. Elle s'efforce d'y répondre en contribuant à l'instauration de la justice, même si cela implique de s'opposer à la mentalité ambiante, [et elle essaie] de mettre en œuvre ces exigences dans la communauté scolaire elle-même, spécialement dans la vie de tous les jours.* »
79. « La justice dans le monde », Synode des évêques, 1971 : « *Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde [sont] une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile.* »
80. Évangile selon saint Matthieu 25,40.
81. Première épître aux Corinthiens 12,25.
82. *Proposer la foi dans la société actuelle - lettre aux catholiques de France*, p. 91.
83. Évangile selon saint Matthieu 18,20.
84. Si nous voulons que l'ensemble de la communauté éducative célèbre, c'est-à-dire aille au-delà d'un rassemblement ou d'un temps convivial, une célébration « profane » doit s'appuyer sur des rites structurés comportant temps de parole, signe et envoi.
85. Cf. *Lumen Gentium*, § 1.
86. *Proposer la foi dans la société actuelle - lettre aux catholiques de France*, p. 92 : « [...] mettre en œuvre une pastorale de l'accueil des demandes sacramentelles, avec le souci d'entrer effectivement en dialogue avec les personnes qui présentent ces demandes, et de faire évoluer leurs motivations vers la foi. ». Voir aussi « *Une organisation de la catéchèse en réponse aux demandes sacramentelles* », in *Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France*, p. 91 et sq.
87. Statut du chef d'établissement du second degré de l'enseignement catholique, art. 1.4.
88. Voir Statut de l'enseignement catholique, Préambule, § 5.
89. Congrégation pour l'éducation catholique, *L'école catholique au seuil du troisième millénaire*, 1998, § 12 : « *Ainsi en vertu de son identité, l'école catholique est un lieu d'expérience ecclésiale dont la communauté chrétienne est la matrice. Dans ce contexte, il est à rappeler qu'elle ne réalise sa vocation propre d'authentique expérience d'Église que si elle se situe à l'intérieur d'une pastorale organique de la communauté chrétienne.* »
90. *L'adjoint en pastorale scolaire*, CNEC, 9 novembre 2007.
91. Voir *L'adjoint en pastorale scolaire*, CNEC, p. 3.
92. Évangile de Jésus Christ selon saint Luc 10,2.
93. *L'adjoint en pastorale scolaire*, p. 7 : « *La vie pastorale d'un établissement catholique d'enseignement s'inscrit nécessairement dans la pastorale de l'Église diocésaine. Elle s'enrichit des initiatives proposées et réalisées par le diocèse. Elle bénéficie de tous les efforts d'approfondissement de la foi, de ressourcement spirituel ainsi que de toutes les activités spécifiques des différents mouvements d'Église actifs dans le diocèse. [...] Quand l'occasion est favorable, il [l'adjoint en pastorale scolaire] veille à faire profiter la paroisse de telle ou telle initiative de l'établissement scolaire.* »
94. Référentiel APS, du 13 juin 2008 ; Cahier des charges de la formation des chefs d'établissement, CNEC le 14 mars 2008 ; Parcours de formation des chefs d'établissement validé par le CNTF pour les CE2, le 26 mars 2009.
95. Se reporter à l'annexe à la fin du présent texte (p. 12) pour une présentation plus détaillée des divers axes de formation.
96. Statut de l'enseignement catholique, Préambule, § 1, 2 et 6.
97. Cf. Annexes « En ligne (au 3 juillet 2009) », p. 14.
98. C'est ainsi que des APS peuvent exercer dans plusieurs établissements. Voir *L'adjoint en pastorale scolaire*, CNEC, 9 novembre 2007, p. 9.
99. *Pour une Pastorale de la culture*, 1999.
100. Assemblée plénière des évêques de France, « Lettre au peuple de Dieu », in *Aller au cœur de la foi*, pp. 11-12.
101. Notamment dans *Gaudium et Spes*.
102. Jean-Paul II, Discours à l'université de Coimbra, Portugal, 15 mai 1982.
103. Benoît XVI, Discours au Collège des Bernardins, Paris, 12 septembre 2008.
104. Première lettre de saint Jean 3,18.
105. Grand Rabbin René-Samuel Sirat, M^{gr} Olivier de Berranger, Youssef Seddik, Juifs, chrétiens, musulmans - lectures qui rassemblent, lectures qui séparent, Bayard, 2007.
106. Paul Lamotte, *Guide pastoral de l'enseignement catholique*, Droguet-Ardant, 1989, p. 203.
107. *Fides et Ratio*, n° 85.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PROMOTION DE LA PERSONNE, CULTURE ET ANNONCE DE L'ÉVANGILE

■ I. NATURE ET SPÉCIFICITÉ DE L'ANNONCE DE L'ÉVANGILE

A. UN TERREAU INDISPENSABLE À L'ANNONCE :

L'ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT,

LIEU DE VIE ET PROJET RÉFÉRÉS À L'ÉVANGILE

1. Évolution des établissements catholiques d'enseignement

2. La référence du projet éducatif à l'Évangile

B. UNE PASTORALE DE LA PROPOSITION

1. Une hétérogénéité des demandes à entendre

2. Une éducation de la liberté

C. UNE TRANSMISSION DE LA CULTURE PROPICE À L'ANNONCE

1. La rupture de transmission

2. Une culture où la dimension religieuse est en débat

3. La « culture chrétienne »

D. ANNONCER EXPLICITEMENT L'ÉVANGILE

DANS UN ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE D'ENSEIGNEMENT

1. Ce qui rend capable d'annoncer

2. La première annonce

3. La catéchèse ordonnée et l'éducation permanente de la foi

4. La prise en compte des adultes

■ II. L'ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE PAR DES PROPOSITIONS DIVERSIFIÉES

A. LES DIMENSIONS DU PROJET D'ANIMATION PASTORALE

1. La Parole annoncée

2. La Parole vécue

3. La Parole célébrée

B. LA MOBILISATION DES ACTEURS

1. Les chrétiens de la communauté

2. Pour l'annonce explicite, un appel respectueux de la liberté de chacun

3. Une communauté éducative enracinée dans la réalité ecclésiale

■ III. PRÉCONISATIONS

CONDITIONS POUR FAVORISER L'ANNONCE EXPLICITE L'ÉVANGILE

1. Honorer la dimension spirituelle de tout être humain

2. Animer la communauté éducative

3. Former des acteurs

4. Transmettre à chaque élève la culture chrétienne

5. S'insérer dans l'Église diocésaine pour fédérer les acteurs

et mutualiser les ressources locales

ANNEXES

www.enseignement-catholique.fr

